

**ASSERMENTATION D'UN ÉLU SUITE À LA NOMINATION DE CELLE-CI  
PAR LE MINISTRE**

«Je, GILBERTE FOURNIER, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de CONSEILLÈRE siège no 2, conformément à la Loi, dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Grand-Métis et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat», dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité de Grand-Métis

Signé à Grand-Métis, ce 4 décembre 2012

---

Signature de l' élu

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 4 décembre 2012 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

**OUVERTURE ET PRÉSENCES**

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Sylvie LeBrun, Gilberte Fournier, Jacques Vachon et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ré : 2012-158

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2012**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-159

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2012 et l'adopte tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADMINISTRATION**

### **1. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

#### **a) LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 4 décembre 2012;

Ré : 2012-160

Il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèques portant les numéros 3804 à 3819 totalisant la somme de 11 154.44 \$.

Salaires brut versés durant le mois de NOVEMBRE 2012 : 2615.28 \$  
Dédutions à la source provinciale NOVEMBRE 2012 : 710.70 \$  
Dédutions à la source fédérale NOVEMBRE 2012 : 222.46 \$  
Prélèvements manuels : 250.93 \$  
Prélèvement automatiques : 171.58 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **b) MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2013**

CONSIDÉRANT que le calendrier des séances du conseil doit tenir compte du délai requis pour l'assermentation des élus à la suite de l'élection générale du 3 novembre 2013;

Ré : 2012-161

Il est proposé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que la séance ordinaire du conseil du mois de novembre 2013 soit fixée au 12 novembre 2013.

**ADOPTÉ**

#### **c) AJUSTEMENT DU BUDGET**

Ré : 2012-162

Il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'autoriser le transfert des montants des postes budgétaires ayant un solde disponible aux postes budgétaires déficitaires du budget 2012.

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

## **2. LÉGISLATION**

### **a. NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE AU SIÈGE NO 2.**

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, a nommé en date du 22 novembre, madame Gilberte Fournier à titre de conseillère au poste #2 de la municipalité de Grand-Métis.

### **b. ASSERMENTATION DE LA CONSEILLÈRE AU SIGÈGE NO 2**

Madame Gilberte est assermenté par la directrice générale/ secrétaire trésorière, Mme Chantal Tremblay.

d) **DEMANDE DE CHANGEMENT DE PROCÉDURE DE FACTURATION POUR LES CLIENTS DESSERVIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE PRICE**

Considérant que lors de la réalisation du projet d'assainissement des eaux la municipalité du Village de Price a accepté de prolonger les réseaux d'égout sanitaires et pluvial dans la municipalité de Grand-Métis pour desservir quatre contribuables;

Considérant que la municipalité de Price n'a aucun recours auprès de ces contribuables advenant le non-paiement pour le service;

Ré : 2012-163

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que Grand-Métis ajoute ces frais au compte de taxes de ces contribuables pour le service, suite à la facturation de la municipalité de Price.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. AUTRES**

a) **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Le maire dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que des obligations découlant de l'article 955 du Code Municipale du Québec. Le rapport sera envoyé aux contribuables par le biais de l'Info-municipale. Il sera aussi ajouter sur le site Web de la municipalité.

b) **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS  
MMQ**

**CORRESPONDANCE**

- DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENT 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016.
- PROGRAMME DE FORMATION 2013 DE LA FQM
- ACCUSÉ RÉCEPTION DU MAMROT POUR LE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS COMMENÇANT LE 15 FÉVRIER 2012
- **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR 2013**

Ré : 2012-164

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité de Grand-Métis à l'Union des municipalités du Québec pour 2013 au montant de 80.48 \$ taxes incluses,  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

Ré : 2012-165

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu de ne pas renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération canadienne des municipalités.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VARIA (ouvert)**

**ASSURANCE-EMPLOI, RÉOLUTION POUR QUE LE GOUVERNEMENT HARPER RENONCE À SA RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI.**

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Canada dévoilait le 24 mai 2012 les modifications apportées au régime d'assurance-emploi, changements qui devraient entrer en vigueur en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** que de nombreux emplois dans la région sont de nature saisonnière, ce qui contraint des travailleurs à recourir aux prestations d'assurance-emploi lors des temps morts, notamment l'hiver;

**CONSIDÉRANT** l'importance des travailleurs des industries saisonnières pour l'économie de la région;

**CONSIDÉRANT** que les changements proposés représentent une menace pour plusieurs travailleurs des industries saisonnières, notamment ceux du domaine du tourisme, de la foresterie et de l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleurs les plus précaires;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement forcera les chômeuses et les chômeurs à accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences, à défaut de quoi ils se verront priver des prestations auxquelles ils ont droit;

**CONSIDÉRANT** que d'autres changements pénaliseront les prestataires en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

**CONSIDÉRANT** que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité;

**CONSIDÉRANT** que cette mesure entrainera un exode des travailleurs des municipalités dévitalisées de notre région;

Ré : 2012-166

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité,

**QUE** la municipalité de Grand-Métis exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Qu'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la Loi sur l'assurance-emploi;

Qu'il cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la recherche abusive d'emploi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- ADHÉSION ANNUELLE 2013 À QUÉBEC MUNICIPAL / AU BULLETIN DU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE.

Ré : 2012-167

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu que la municipalité adhère au Réseau d'information Municipale pour 2013 au coût de 143.72\$ taxes incluses payable en janvier 2013.

**ADOPTÉE**

- RÉSOLUTION POUR LE MAINTIEN AU NIVEAU ACTUEL DES PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE TOUTES NATURES EN 2013.

- CONSIDÉRANT que l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;
- CONSIDÉRANT que l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;
- CONSIDÉRANT qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;
- CONSIDÉRANT que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;
- CONSIDÉRANT que les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;
- CONSIDÉRANT que lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer [un vaste chantier de travaux sylvicoles](#) pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;
- CONSIDÉRANT que le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;
- CONSIDÉRANT que les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;
- CONSIDÉRANT que les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;
- CONSIDÉRANT que les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe.
- CONSIDÉRANT qu'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé.

Ré : 2012-168

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy, appuyé par monsieur Raymond L'Arrivée et et résolu :

**« Que la municipalité de Grand-Métis demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet qu'elle maintienne, pour 2013, les**

**budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012.**

**Que la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale.»**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- ACHAT DE TIMBRES POSTE

Ré : 2012-169

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu que la directrice achète 1200 timbres de .61 ¢ au montant de 841.62 \$ taxes incluses avant l'augmentation de janvier 2013.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question n'a été posée au Conseil.

**LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Ré : 2012-170

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h10.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

\_\_\_\_\_  
M. Richard Fournier, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 08 janvier 2013.